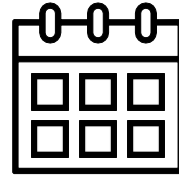


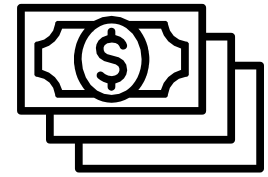
LAWPRO® FICHE D'INFORMATION SUR LES RÉCLAMATIONS EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



Délai le plus long avant de déclarer une réclamation : 14 ans



Moyenne de 46 réclamations par an



Coût moyen de 80 000 \$ par réclamation**

CONSEILS POUR LA GESTION DES RISQUES



Demandez un accusé de réception et assurez-vous de le recevoir

Lorsque vous envoyez de la correspondance, surtout à des agents à l'étranger, demandez à ces derniers d'en confirmer la réception. Si vous n'obtenez pas de confirmation dans un délai raisonnable, faites un suivi auprès des agents pour vous assurer qu'ils ont reçu votre correspondance.



Passez en revue le travail délégué

Pour une gestion efficace et rentable de votre pratique en propriété intellectuelle, vous déléguez probablement des tâches à un technicien juridique. N'oubliez pas qu'en tant qu'avocat, vous êtes responsable en dernier lieu de son travail. Ainsi, révisez le travail délégué, surtout si le dossier comporte un élément inhabituel.



Vérifiez les dates deux fois plutôt qu'une

Les erreurs de date figurent parmi les causes les plus fréquentes de réclamation en droit de la propriété intellectuelle. Encouragez les avocats et le personnel à contre-vérifier les dates pour éviter les erreurs dans les documents et les systèmes d'agenda.



Consignez soigneusement les instructions et les conseils donnés, et les mesures prises

La prise de notes détaillées et la consignation des discussions tenues avec les clients peuvent dissiper grandement les malentendus et favoriser des attentes raisonnables de la part de la clientèle. Cela permet ainsi d'éviter les différends en matière d'honoraires.



Ne faites pas les choses à la dernière minute

Prenez l'habitude d'effectuer vos paiements et vos dépôts bien avant la date d'échéance. En cas de problème inattendu, le temps gagné vous permettra de corriger la situation avant la date limite. Consignez les conseils que vous prodiguez aux clients sur le fait qu'ils doivent vous donner des instructions en temps voulu.



Abstenez-vous de prodiguer des conseils sur le droit étranger

N'oubliez pas que la police de LAWPRO vous offre une protection pour les réclamations qui découlent de « services professionnels » rendus dans votre pratique du droit du Canada, de ses provinces et de ses territoires. Les éléments que la police couvrira ou non peuvent réellement dépendre des faits particuliers, mais vous devez présumer que vous n'êtes pas couvert pour les questions relevant du droit étranger. Si votre client doit recourir à un agent étranger, il serait préférable qu'il retienne les services de cet agent directement. En effet, si vous jouez le rôle d'intermédiaire dans ses communications avec l'agent, vous augmentez votre risque de réclamation.

ERREURS COURANTES EN MATIÈRE DE FAUTE PROFESSIONNELLE

Erreur administrative et de délégation de tâches – 31 %

- Omettre de payer certains frais (par exemple frais particuliers manquants, paiement non inclus ou mauvaise somme versée).
- Commettre des erreurs dans la demande ou un autre document (par exemple dates ou informations incorrectes ou manquantes, pages manquantes ou mauvaises pages incluses).

Communication – 26 %

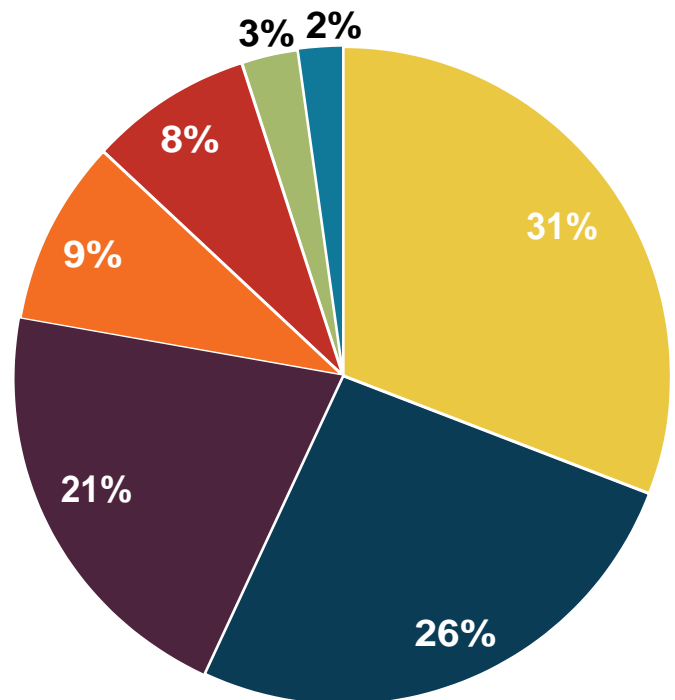
- Omettre de répondre aux communications reçues (par exemple avis de l'OPIC, lettres ou courriels d'agents étrangers).
- Mal communiquer avec des agents étrangers ou entretenir des malentendus avec ces derniers (par exemple concernant les dates limites de dépôt ou des informations incomplètes).
- Perdre des communications ou des colis reçus ou omettre d'en envoyer (par exemple télécopies, courriels, colis expédiés par messagerie ou documents déposés par voie électronique).
- Entretenir la confusion quant à la date de fin du mandat et à la personne chargée du paiement des droits de maintien en état.
- S'abstenir de prendre des mesures lorsqu'un document est envoyé sans lettre d'accompagnement (par exemple dépôt de documents, chèque envoyé aux fins de paiement).

Gestion des échéanciers – 21 %

- Saisir une date erronée dans le système de rappel.
- Omettre de saisir la date limite dans le système de rappel.
- S'abstenir de prendre des mesures après un rappel.
- Méconnaître une date limite.

Erreur de droit – 9 %

- Méconnaître l'incidence de mesures prises dans un pays sur les droits détenus dans un autre pays (par exemple les répercussions, sur les priorités, des dépôts effectués ailleurs) ou les modifications apportées à la loi d'un autre territoire.
- Commettre une erreur dans la rédaction d'une demande ou présenter une demande incomplète.
- Prodiguer des conseils inadéquats en matière de violation des droits.



Examen inadéquat – 8 %

- Commettre des erreurs de recherche ou effectuer des recherches insuffisantes.
- Omettre d'obtenir suffisamment de renseignements pour savoir si le dossier se rapporte à une grande ou à une petite entité.

Conflit d'intérêts – 3 %

- Travailler, pour différents clients, sur une demande de brevet visant des produits identiques ou similaires.
- Utiliser des renseignements confidentiels au profit d'un autre client.
- Adopter une position contraire dans une affaire ultérieure pour un autre client.

Autres erreurs – 2 %

Visitez practicepro.ca pour consulter des ressources, soit des articles du magazine LAWPRO, des listes de contrôle, des modèles, des outils d'aide à la pratique et plus encore.

Nous pouvons mettre à votre disposition les services de conférenciers compétents qui peuvent aborder des sujets liés à la prévention des réclamations.

Écrivez à practicepro@lawpro.ca.

*Le nombre de réclamations vise la période qui s'étale de 2008 à 2018. Les coûts sont engagés en date du mois d'avril 2019.

**Cette somme exclut les 94 % de réclamations en propriété intellectuelle réglées sans frais.

©2020 Lawyers' Professional Indemnity Company. LAWPRO est une marque déposée de Lawyers' Professional Indemnity Company. Tous droits réservés. La présente publication comprend des techniques visant à réduire au minimum le risque de poursuites liées à la responsabilité professionnelle. Les renseignements qui y figurent n'énoncent pas la norme de prudence applicable aux avocats ni n'établissent une norme de cette nature. Les renseignements ne constituent pas non plus une analyse complète des aspects couverts, et les lecteurs devraient mener leurs propres recherches juridiques à ce sujet.